

Compte-rendu de la séance du 30 janvier 2017

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.

LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, VINCENT Jean-Noël, adjoints.

ARGAUD Laurent, BERLANDI Jacques, BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSE Julien, DESCHAMPS Alain, DODIN Boris, FROMENTOUX Isabelle, GONNET Marissa, HEYDEL-GRILLÈRE Laurence, SYLVESTRE Vincent Conseillers Municipaux.

Absent(s) excusé(s) : PREZEL Daniel pouvoir à DESCHAMPS Alain.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 24 janvier 2017

CR du conseil précédent adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour d'1 délibération concernant une déclaration d'intention d'aliéner et la suppression du point 3 en raison de la finalisation en cours du règlement des aides attribuées par la Communauté d'agglomération.

Délibérations :

1. Transfert de la compétence PLU à la Communauté d'agglomération.

M. le Maire propose de s'opposer à ce transfert de compétences. Il est demandé les raisons de cette opposition par l'un des conseillers. M. le Maire répond que nous sommes actuellement en cours de révision du PLU, comme de nombreuses communes de l'agglomération et que la Communauté d'Agglomération n'a pas la structure adaptée pour prendre cette compétence rapidement.

Le conseil municipal à 12 voix pour - 2 abstentions et 1 contre, s'oppose au transfert de la compétence **PLU** à la Communauté d'Agglomération **Hermitage - Tournonais - Herbasse - Pays De Saint-Félicien**.

2. compte de gestion de dissolution du CCAS.

M. le Maire rappelle que le CCAS a été dissous au 01/01/2016. Il présente le compte de gestion de dissolution pour 2016 adressé par le trésorier. Ce compte présente des comptes à zéro. Il demande au conseil de l'approuver.

Le conseil à l'unanimité déclare que le compte de dissolution dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3. Désignation d'un représentant à la commission d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération.

A l'unanimité le conseil désigne M. Jacques LUYTON en tant que délégué titulaire et M. Jean-Jacques PEYTEL en tant que délégué suppléant.

4. Zone des commerces – foncier – estimation des biens.

M. le Maire rappelle au conseil les précédentes discussions autour du sujet de l'aménagement de la zone des commerces et refait le point sur les demandes actuelles.

Le cabinet BEAUR en charge de la révision du plan local d'urbanisme pourra procéder à une opération d'aménagement s'il connaît le foncier disponible pour l'opération.

Aussi, M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser :

- à engager des discussions avec les différents propriétaires concernés (dont la commune) pour connaître le foncier disponible ;
- à faire procéder à une estimation des biens de la commune situés dans cette zone des commerces.

Il est fait remarquer par des membres du conseil que les différents propriétaires doivent effectuer les transactions entre eux et que la commune n'a pas vocation à intervenir. D'autres conseillers estiment que si l'on veut débloquer la situation et permettre l'aménagement de cette zone, l'intervention de la commune est nécessaire et indispensable.

Le conseil à 12 voix pour, 1 abstention et 2 contre

1. **Autorise** M. le Maire à engager des discussions avec les différents propriétaires concernés pour connaître le foncier disponible ;
2. **Autorise** M. le Maire à faire réaliser une estimation des biens de la commune situés sur la zone des commerces.

Débat d'Orientation Budgétaire :

La trésorerie prévisionnelle compte tenu des travaux engagés est communiquée au conseil. Un tour de table est fait pour recenser les projets prioritaires. M. le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire ne s'impose pas à la commune et que les projets seront étudiés au fur et à mesure en commission et validé par l'ensemble du conseil. Le budget sera étudié par la commission finances lors de sa réunion du 13 mars 2017.

5. projet parking et demande de subvention.

M. le Maire rappelle les problèmes de stationnement dans le centre ancien du village. Il ajoute que suite aux réhabilitations d'habitations réalisées dernièrement et les projets en cours, ce phénomène aura tendance à s'aggraver.

Aussi, une réflexion sur l'agrandissement du parking du cimetière a été menée et M. le Maire demande au conseil de l'autoriser à lancer l'étude pour la réalisation de cet équipement, de solliciter des entreprises pour en connaître le coût et de solliciter une subvention auprès du fonds de soutien à l'investissement local et auprès de tout autre organisme. L'aménagement de ce parking ne devant pas compromettre la possibilité d'agrandissement du cimetière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à :

1. **Lancer** l'étude pour la réalisation de cet équipement,
2. **Solliciter** des entreprises pour en connaître le coût,
3. **Solliciter** une subvention auprès du fonds de soutien à l'investissement local et auprès de tout autre organisme.

6. Déclaration d'intention d'aliéner des biens, parcelle section B n°972, soumise au droit de préemption urbain.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner, reçue en mairie le 27 janvier 2017, concernant un terrain bâti sur terrain propre, cadastré en section B 972, situé rue centrale, d'une superficie totale de 57 ca, situé en zone Ur au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, n'ayant pas de projet à mettre en œuvre sur la parcelle désignée, **décide à l'unanimité** de ne pas utiliser son droit de préemption urbain sur le bien cité ci-dessus.

Questions diverses :

Commissions municipales :

Commission affaires scolaire : 13/02/2017 à 19h30

Commission finances : 13/03/2017 à 19h30

Commissions Communauté d'Agglomération :

Lors de la réorganisation des commissions suite à la fusion, des thématiques ont été dégagées et il est proposé à tous les conseillers, s'ils le souhaitent, de participer à ces réunions.

Le document est transmis à l'ensemble du conseil pour une réponse au plus tard le vendredi 3 février.

Travaux en cours :

Les conditions climatiques devraient permettre de terminer les travaux chemin de la Plaine, bordures et revêtements.

Utilisation de l'Eglise :

M. le Maire fait part d'une demande de l'école de musique de la Roche de Glun qui souhaite utiliser l'église pour des auditions le 23 mars. Une demande est faite à la paroisse Saint Luc.

La séance est levée à 22h20.